

Avis du Gouvernement du land concernant les résolutions du Conseil Rhénan adoptées le 15 juin 2015 à Strasbourg

- 1. Promotion du bilinguisme dans le Rhin Supérieur**
- 2. Etat actuel et avenir de la coopération transfrontalière INFOBEST dans le Rhin Supérieur**
- 3. Education à l'environnement dans le Rhin Supérieur**
- 4. L'évolution démographique et le manque de main d'œuvre qualifiée dans le Rhin Supérieur**

1. Promotion du bilinguisme dans le Rhin Supérieur

Le Gouvernement du land salue les résolutions du Conseil Rhénan sur la promotion du bilinguisme dans le Rhin Supérieur. Mais il exprime également sa préoccupation concernant les impacts négatifs susceptibles de se produire sur l'apprentissage de la langue allemande en France à la suite de la réforme du collège. Ceci serait regrettable, car ces dernières années, notamment l'AbiBac ou encore le Diplôme de langue allemande de la Conférence permanente des ministres de l'éducation des länder ont connu une très belle évolution au sein du système scolaire français. La Ministre-Présidente Madame Dreyer a d'ores et déjà contacté la ministre française de tutelle en la matière.

Le Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat soutient depuis des années les partenariats entre établissements et les rencontres entre élèves à l'échelle du Rhin Supérieur. Cette coopération internationale permet aux élèves de faire de multiples expériences qui pourront les aider à mieux s'orienter dans un monde caractérisé par l'internationalisation et la globalisation et à saisir les chances de celui-ci. Les partenariats actifs entre établissements scolaires et les rencontres entre élèves contribuent à améliorer les compétences linguistiques ainsi que les compétences interculturelles et sociales. Les établissements scolaires en Rhénanie-Palatinat sont libres de choisir leurs partenaires.

Avec quelques 450 jumelages, les établissements français occupent la première place pour ce qui est des partenariats avec des écoles étrangères en Rhénanie-Palatinat. Il existe par exemple des partenariats dans le cadre des échanges scolaires avec des établissements d'Haguenau. Le Gouvernement du land salue la conclusion de tout nouveau partenariat entre établissements français et rhéno-palatins. Tout courrier adressé par l'Ambassade française au land et demandant son accord avec la conclusion d'un nouveau partenariat entre écoles sera donc accueilli favorablement.

L'Académie du land assure une répartition juste des heures et des enseignants disponibles pour garantir une couverture équitable en enseignements et matières dans tous les établissements, en tenant compte de la demande et des offres disponibles. Il va sans dire que les profils dont se sont dotés les établissements, en particulier en matière de langues, sont pris en considération. C'est surtout dans les régions frontalières où les écoles primaires, les *Realschulen plus* et surtout les lycées se sont dotés de filières bilingues proposant le français en tant que langue partenaire.

9 des 14 lycées proposant des filières bilingues allemand - français se trouvent dans une région frontalière. A présent, 7 lycées (dont 4 situés en région frontalière) avec leurs écoles partenaires en France proposent en outre une filière AbiBac qui permet de passer son baccalauréat français en même temps que l'Abitur allemand.

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'on recensait sur le territoire de la Conférence du Rhin Supérieur un total de 75 écoles élémentaires accueillant 10.124 élèves ; pendant cette même année, 4 desdites écoles proposaient une offre d'enseignement bilingue allemand - français et 11 autres, l'enseignement d'une matière intégré au français en tant que langue étrangère. En total, 1.862 élèves apprennent le français à l'école élémentaire. L'enseignement est basé sur le Plan directeur partiel Langues étrangères à l'école élémentaire qui prend appui sur le Cadre européen commun de référence pour les langues.

Le concept de l'enseignement des matières intégré à une langue étrangère à l'école élémentaire en Rhénanie-Palatinat laisse à l'établissement le choix des langues proposées. Il dépend de la dotation en personnel qualifié pour l'enseignement de l'anglais ou du français si l'école propose l'une ou l'autre desdites langues. L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère est synonyme d'une approche d'apprentissage global qui permet de s'approprier un domaine en entier.

2. Etat actuel et avenir de la coopération transfrontalière INFOBEST dans le Rhin Supérieur

Les 4 bureaux INFOBEST sur le Rhin Supérieur informent et conseillent les citoyennes et citoyens, les entreprises, administrations, associations et les élus sur toutes les questions transfrontalières entre l'Allemagne, la France et la Suisse. Leurs collaboratrices et collaborateurs sont en contact permanent avec les administrations et autres acteurs transfrontaliers, dont la Conférence du Rhin Supérieur, le réseau EURES ou encore les chambres, contribuant ainsi à la création d'un réseau de spécialistes complémentaires qui s'étend de la Rhénanie-Palatinat jusqu'à la Suisse du Nord-Ouest. Hormis leur activité de conseillers, ces bureaux jouent ainsi également un rôle de charnière et signalent les obstacles auxquels se heurtent les transfrontaliers, ainsi que les carences des réglementations.

Situé dans les locaux de l'ancienne douane de Lauterbourg, l'INFOBEST PAMINA, fondé en 1991, fut le premier bureau à ouvrir ses portes. C'est un important service d'accueil ouvert à tous les citoyens de l'Eurodistrict, mais aussi à l'économie et aux administrations. Le land de Rhénanie-Palatinat a soutenu ce bureau dès le début par des moyens financiers de la Chancellerie.

L'INFOBEST PAMINA jouit d'une excellente réputation auprès des citoyens et le nombre de consultations n'a cessé de progresser ces dernières années. Elles concernent de simples problèmes quotidiens, mais aussi de vastes problématiques juridiques ayant trait principalement aux impôts, à la sécurité sociale, aux allocations familiales et au droit du travail. Souvent, les problèmes sont dus à un manque de connaissances sur les systèmes du pays voisin. Pour cette raison, le bureau, en dehors de ses propres services de conseil, propose également des rendez-vous réguliers avec des conseillères et conseillers de différentes institutions comme par exemple caisses maladie ou assurances retraite.

En effet, ces dernières années, la demande d'information et de conseil a nettement augmenté du côté français, car depuis 2005, les retraites payées par la sécurité sociale allemande aux bénéficiaires résidant en France sont imposables en Allemagne. Ceci est le résultat de l'application conjointe de la loi allemande sur les revenus des personnes âgées et de la convention franco-allemande sur la double imposition. On estime que ce régime concerne quelques 50.000 personnes en France dont environ 30.000 résidant en Alsace. C'est ainsi que le 1^{er} avril 2013, une *Task Force Retraite* a été mise en place qui est censée épauler temporairement la capacité d'accueil des 4 INFOBESTs sur le Rhin Supérieur. Entre-temps, l'Allemagne et la France ont signé en mars 2015 une convention révisée en matière de double imposition qui permet une imposition exclusivement au lieu de résidence, ce qui réduit considérablement la lourdeur administrative à laquelle les

retraités étaient soumis jusque-là. C'est ainsi que l'Etat allemand a répondu à une préoccupation commune d'un grand nombre d'acteurs politiques sur le Rhin Supérieur, dont par exemple la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan, les Eurodistricts et les gouvernements des länder, que les INFOBESTs avaient signalées depuis longtemps.

Cet exemple illustre que les INFOBESTs sont toujours d'importants partenaires de la coopération transfrontalière sur le Rhin Supérieur pouvant apporter une contribution significative au rapprochement de l'Europe et de la région.

En matière du marché du travail transfrontalier, le Gouvernement du land partage le point de vue du Conseil Rhénan sur l'importance des INFOBESTs. Leur travail est complémentaire à celui du réseau EURES Transfrontalier Rhin Supérieur. Il importe donc, au fur et à mesure de l'avancement des INFOBESTs en matière du marché du travail transfrontalier, de faire en sorte que la coordination étroite avec EURES Transfrontalier Rhin Supérieur continue.

3. Education à l'environnement dans le Rhin Supérieur

Le projet « Une nature, deux langues, un réseau », qui conjugait l'apprentissage commun de la langue du voisin par le biais de sujets liés à l'environnement et à la protection de la nature, a été un franc succès. Les institutions d'éducation à l'environnement à l'échelle du Rhin Supérieur ont ainsi amélioré la coopération transfrontalière en matière d'éducation à l'environnement par des partenariats entre écoles, des supports pédagogiques communs, la formation continue pour les éducateurs à l'environnement...

Le projet a été géré par l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) et coordonné conjointement avec la Station écologique « Ökologiestation Lahr ». La Rhénanie-Palatinat y a participé par le biais de son Institut pédagogique et par sa centrale d'éducation environnementale, la « Landeszentrale für Umweltaufklärung (LZU) ». Il a été créé un premier réseau transfrontalier d'institutions qui, bien qu'il soit petit, pourra continuer à servir la coopération à l'échelle régionale.

L'éducation à l'environnement constitue l'un des grands piliers de l' « Education au Développement Durable » (EDD). Elle est censée éduquer à un usage responsable de l'environnement et des ressources naturelles et a aussi une longue tradition en Rhénanie-Palatinat. Des sous-thèmes sont, entre autres, la biodiversité, l'énergie, le climat, les matières premières, l'eau et l'agriculture.

L'éducation à l'environnement s'introduira peu à peu dans les programmes de toutes les matières enseignées à l'école en tant que thématique pluridisciplinaire. Les commissions chargées de l'établissement des programmes recevront des consignes en la matière. Elle a d'ailleurs déjà été intégrée dans certains programmes (p. ex. matières d'éducation civique, enseignement du fait religieux, sciences). L'EDD éduque les enfants, les jeunes et les adultes à la pensée et à l'action durables. Elle permettra aux individus de prendre des décisions forgeant leur avenir tout en évaluant l'impact de leur action sur les générations à venir ou la vie dans d'autres régions du monde. Les enseignants trouveront des conseils sur les supports pédagogiques et bon nombre d'informations supplémentaires sur le site Web suivant : <http://nachhaltigkeit.bildung-rp.de>.

Conjuguer l'éducation à l'environnement et l'acquisition de compétences linguistiques et interculturelles (et autres), est parfaitement conforme à l'esprit de l'EDD. Les écoles de Rhénanie-Palatinat associées de l'UNESCO pourront apporter leurs expériences en la matière.

La plus grande association d'acteurs au niveau national et des länder est le groupe de travail dédié à l'éducation à la nature et à l'environnement : « Arbeitsgemeinschaft Natur- und Umweltbildung » (ANU). En Rhénanie-Palatinat, l'éducation à l'environnement est portée par un vaste réseau de partenaires, parmi lesquels figurent en premier lieu les

« Schulnahe Umweltbildungseinrichtungen in Rheinland-Pfalz (SchUR) », stations qui permettent un apprentissage extracurriculaire. Parmi les principales institutions promotrices, il faut citer, entre autres, la Centrale d'éducation environnementale du land (LZU), l'Office des forêts du land, la fondation « Stiftung Natur und Umwelt », l'antenne rhéno-palatine de l'Association allemande de protection de la nature (NABU) ainsi que l'antenne rhéno-palatine de l'Union pour l'environnement et la protection de la nature en Allemagne (BUND). La Centrale d'éducation environnementale (LZU) a publié un manuel qui fait le point du paysage de l'éducation à l'environnement en Rhénanie-Palatinat.

Le groupe de travail « Environnement » de la Conférence du Rhin Supérieur présidé par la Rhénanie-Palatinat est censé approfondir et élargir le sujet de l'EDD sur le Rhin Supérieur en se basant sur les expériences faites jusque-là. A cet effet, il est prévu d'inviter des acteurs et personnes intéressées par le sujet de l'EDD sur l'échelle du Rhin Supérieur à se connaître en fixant un rendez-vous dans le cadre du groupe de travail « Environnement ». Un tel réseau de l'EDD à l'échelle du Rhin Supérieur pourrait s'inspirer de la coopération au sein de la Grande Région dans laquelle le travail des réseaux en matière d'EDD a d'ores et déjà fait ses preuves. Les rendez-vous et projets dédiés aux thèmes des « jardins d'école », des « abeilles », du « lieu d'apprentissage ferme »... pourraient, le cas échéant, être transposés à l'échelle du Rhin Supérieur.

4. L'évolution démographique et le manque de main d'œuvre qualifiée dans le Rhin Supérieur

Le nombre croissant de personnes ayant besoin de soins représente un nouveau défi pour les proches, les communes, les prestataires de soins, les hôpitaux et les médecins installés en secteur ambulatoire. Les projets de vie des séniors, dont le désir de vivre une vie autonome, active, mobile et indépendante jusqu'à un âge avancé, nécessitent, eux aussi, une offre de prestations adéquate au niveau de la médecine et des soins.

Le Gouvernement du land regroupe les initiatives politiques entreprises jusqu'à présent sous la houlette du programme d'avenir « Santé et Soins – 2020 », tout en donnant un nouvel élan aux concepts innovateurs dans le domaine médical et des soins.

A la lumière de ce qui précède, le Gouvernement du land salue la résolution du Conseil Rhénan et plus particulièrement la revendication portant sur une stratégie transfrontalière commune pour les métiers des soins dans l'espace du Rhin Supérieur. Une telle stratégie doit se baser sur l'étude sur la situation des professions médicales dans l'espace du Rhin Supérieur qui sera présentée en automne 2015. Elle sera mise au point par les organes compétents, à savoir par le groupe d'experts « Soins de santé » et le groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence du Rhin Supérieur.